

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 21 JUIN 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe

Absents excusés :

M. Michel APOTHELOZ, adjoint
 MM. Bertrand FUMEAUX, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

Mme Pierrine POGET, secrétaire

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. POINT DE SITUATION SUR LA RENOVATION DU TERRAIN DU TENNIS CLUB D'AIRE-LA-VILLE
- V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2016 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
- VI. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2016 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
- VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 31.05.2017 :
 - Subvention de CHF 5'000'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.03. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et excuse les absences de Messieurs M. APOTHELOZ, B. FUMEAUX et Y. NOVELLE.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Madame MOULLET BOUCHARDY signale une erreur à la page 42, concernant sa motion. Elle précise qu'elle n'a pas proposé de tracer des places de parking pour les camions dans le parking du cimetière, mais des places de parking pour les voitures.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention (Messieurs A. PHILIPP et J. NODA GONZALEZ, absents lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur PHILIPP informe les conseillers que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le 12 juin 2017 : d'abord en présence des diverses associations communales, afin d'élaborer le calendrier 2018 des manifestations et de régler l'occupation des salles ; puis uniquement avec les membres de la Commission, pour discuter de différents projets à venir. Les choses sont encore en discussion, mais il y a plusieurs idées dont certaines se concrétisent. La commission s'est également réunie brièvement juste avant l'ouverture de cette séance du Conseil municipal.

Monsieur CHRISTIN informe les conseillers qu'il a reçu, en tant que président de la commission « Routes », un courrier concernant la Colline aux Oiseaux, qu'il transmettra aux membres de la commission afin d'en débattre lors de la prochaine réunion, le 11 septembre 2017.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour sept communications.

Plan de table du Conseil municipal

Le maire explique que le plan de table de ce soir sera adopté pour toutes les prochaines séances du Conseil municipal. Les personnes ont été regroupées comme suit : membres de l'Entente, membres de l'Alternative, Bureau du Conseil municipal, Exécutif, secrétariat.

Révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Il informe les conseillers que ce plan est actuellement soumis à la consultation et que le Conseil municipal devra prendre une résolution cet automne. Pour Aire-la-Ville, les modifications apportées au plan, au nombre de deux, sont relativement anecdotiques :

- le chemin en revêtement naturel qui longe le Rhône entre le pont de Peney et l'Usine des Cheneviers sera intégré au réseau, tandis que le chemin goudronné des Crêtes en sortira ;

- dans le haut du village, la piste cyclable qui tient lieu de chemin piétonnier en direction des jardins familiaux de Bernex sera supprimée du réseau. Cette voie sera remplacée dans le réseau par un chemin qui longe le bois de Saint-Victor pour arriver vers le chemin de Chante-Merle. Monsieur LANZA demande si la commune aura son mot à dire. Monsieur NOVELLE répond qu'elle pourra le faire au terme de l'enquête publique. Monsieur CHRISTIN explique que le réseau pédestre du canton compte un trop grand pourcentage de chemins en dur et que cette révision du plan directeur vise à offrir un meilleur réseau, avec davantage de revêtements naturels. Monsieur ELTSCHINGER demande si c'est bien le canton, et non la commune, qui propose ces modifications. Monsieur NOVELLE répond par l'affirmative. Monsieur ELTSCHINGER demande alors si c'est aussi le canton qui va payer ces transformations. Monsieur NOVELLE le lui confirme. Monsieur CHRISTIN demande quels sont les délais de consultation. Monsieur NOVELLE répond que les documents sont disponibles à la mairie du 14 juin au 13 juillet.

Invité d'honneur du 1^{er} août 2017

Le maire informe les Conseillers que Monsieur François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, a accepté de prononcer le discours du 1^{er} août à Aire-la-Ville.

Sortie pédestre avec les anciens magistrats communaux

Le maire explique que la commune a instauré une sortie pédestre annuelle avec les anciens maires et adjoints d'Aire-la-Ville, en remerciement pour le temps et le travail offerts à la commune durant de nombreuses années, comme cela se fait dans d'autres communes du canton. Le programme était le suivant : café-croissant et discussion, suivi d'une promenade à Aire-la-Ville puis d'un repas champêtre. Le personnel communal était également convié à cette marche. Les retours ont été très positifs, de sorte que cette attention sera reconduite chaque année.

GE –Soif, site internet concernant les fontaines d'eau potable

Le maire informe les conseillers qu'il s'est rendu à une séance de présentation d'une nouvelle application pour les smartphones qui signale les fontaines d'eau potable à proximité. Les fontaines d'Aire-la-Ville ont été intégrées à ce circuit.

Eventuelle séance supplémentaire du Conseil municipal

Le maire demande aux Conseillers de garder en réserve la date du mercredi 18 octobre 2017, pour une éventuelle séance supplémentaire du Conseil municipal consacrée au vote du crédit de construction de la crèche, dans le cas où l'étude serait achevée et toutes les soumissions reçues. Dans le cas contraire, le vote aura lieu durant la séance du 6 novembre 2017.

Sondage concernant la mise en zone 30 de la Colline aux Oiseaux

Le maire rapporte qu'environ 80 questionnaires ont été adressés aux habitants de la Colline, un par foyer, avec un délai de réponse au 31 mai 2017. La mairie a reçu une cinquantaine de réponses qui seront analysées cet été par l'Exécutif.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour trois communications.

Présence des conseillers à la Fête des Promotions

Elle informe les conseillers que des places leur seront réservées au premier rang s'ils souhaitent assister à la partie officielle et qu'un bon repas leur est également offert. Elle leur demande de lever la main pour confirmer leur présence, ceci afin que toutes les places réservées soient occupées. Elle précise que les conjoints n'auront pas de place réservée au 1^{er} rang durant la cérémonie, mais que les tables réservées pour manger leur seront ouvertes.

Commission « Environnement »

Elle demande aux membres de la commission de bien vouloir rester après la séance afin de fixer la date d'une prochaine réunion.

Présentation de l'association des communes de la Champagne pour l'aide au Burkina Faso (Pô)

Elle explique que le président de cette association, qui est soutenue par les communes de la Champagne depuis de nombreuses années, viendra présenter ses activités le lundi 18 septembre à 20h.00 à la mairie. Cette séance est organisée pour répondre à la demande des membres de la commission « Sociale », et tous les conseillers municipaux intéressés sont les bienvenus.

Intégration d'Aire-la-Ville à la Fondation pour la petite enfance de Confignon

Elle rappelle que le coût de construction de la crèche est en cours d'élaboration par le bureau de Madame LIENGME, architecte lauréate. Il sera ensuite soumis au vote du Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

Elle explique que Monsieur NOVELLE et elle-même se sont rendus la semaine précédente à une séance de travail avec la commune de Confignon, concernant les modalités de la collaboration pour l'exploitation de la future crèche d'Aire-la-Ville. Etaient présents Monsieur KUNZ, secrétaire général, Madame GABUS-THORENS, conseillère administrative, et Madame ANDERSSON, directrice de la crèche. Madame RAMBACH dit que la Fondation sera renommée Fondation de la petite enfance Confignon – Aire-la-Ville. Certaines charges seront assumées en commun (direction, administration, gestion des ressources humaines et pédagogiques). La comptabilité de la Fondation distinguera les charges et revenus spécifiques à chaque site de crèche (soit Aire-la-Ville, soit Confignon). Aire-la-Ville sera représentée au Conseil de fondation par trois personnes sur un total de douze membres (une personne de l'Entente, une personne de l'Alternative, et une personne de l'Exécutif). Madame RAMBACH précise que Aire-la-Ville ne louera plus des places *auprès* de la Fondation, puisqu'elle en fera partie. Elle sera co-responsable avec Confignon de trouver suffisamment de familles à qui attribuer des places. Pour que la crèche puisse ouvrir, il faudra que 15 des 30 places disponibles soient louées au minimum. Comme prévu, le démarchage des communes environnantes - voire des entreprises - pourra être à nouveau entrepris une fois le crédit de construction voté. Madame RAMBACH rappelle qu'elle a déjà récolté plusieurs promesses orales et que le nombre de places attribuées aux enfants de la commune sera décidé par le Conseil municipal.

Elle demande si les Conseillers ont des questions. Monsieur CHRISTIN dit qu'il trouverait opportun que la commission « Sociale » se réunisse et prenne connaissance du coût de construction avant qu'il soit soumis au vote du Conseil municipal.

Madame RAMBACH dit encore que Monsieur KUNZ va préparer un plan financier quadriennal avec plusieurs scénarii de projections budgétaires. Elle précise que comme la commune sera propriétaire des bâtiments, elle ne paiera plus de taxe de location (comme c'est le cas actuellement vis-à-vis de la Fondation de Confignon). Ceci devrait permettre d'économiser CHF 5'000 à CHF 7'000 par place de crèche.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si la commune dispose de statistiques concernant le nombre d'enfants en bas âge à Aire-la-Ville. Madame RAMBACH répond que ces chiffres ont déjà été apportés en commission « Sociale » et étudié par les membres de la commission.

Monsieur PHILIP demande si la Fondation versera à Aire-la-Ville une location pour l'utilisation des bâtiments et de l'infrastructure dans le cas où seul un petit nombre de places serait loué. Madame RAMBACH explique que, Aire-la-Ville faisant partie intégrante de la Fondation, les deux communes se partageront les charges au prorata de ce qui a été expliqué précédemment. C'est la Fondation elle-même (et non l'une ou l'autre des communes) qui devra gérer la viabilité et la synergie des deux crèches. Il demande encore si, dans le cas où seules quelques places seraient louées, la répartition des frais de gestion se fera au prorata des inscriptions. Madame RAMBACH répond que ces chiffres font partie des projections auxquelles travaille actuellement Monsieur KUNZ et qu'ils seront présentés ultérieurement. Concernant le nombre de familles susceptibles d'être intéressées par des places de crèche, elle rappelle que depuis 2007, la commune a loué jusqu'à sept places par an à l'extérieur (Bernex, Confignon). Elle ajoute que depuis dix ans, il y a en moyenne 40 à 50 enfants âgés de 0 à 4 ans à Aire-la-Ville, avec un pic à 90 enfants en 2009. Monsieur NODA GONZALEZ demande si Aire-la-Ville ne devrait pas créer sa propre Fondation et recommande du moins d'étudier soigneusement les garanties offertes par la Fondation de

Confignon et connaître son règlement. Madame RAMBACH rappelle que l'association avec un partenaire dans le développement du projet et la gestion de la future crèche était une condition de départ. En effet, Aire-la-Ville ne peut pas se permettre de gérer elle-même le travail énorme que représente la gestion des inscriptions, des engagements, des absences du personnel : la commune n'a ni les compétences, ni l'expérience, ni les ressources et l'infrastructure nécessaires à cela. Madame RAMBACH précise d'autre part que la commune travaille depuis plus de dix ans avec cette Fondation communale qui est administrée par des représentants de la commune de Confignon. Cette dernière gère les institutions pour la petite enfance de Confignon. Monsieur CHRISTIN soutient le point de vue de Madame RAMBACH. Il évoque les économies réalisées du fait qu'il ne sera pas nécessaire d'engager une directrice supplémentaire, ou une infirmière, ou une personne chargée des repas. Il rappelle à son tour que c'est sur cette base que la commission « Sociale » a accepté le projet. Face aux diverses questions soulevées, Monsieur ELTSCHINGER exprime également le souhait que la commission se réunisse avant le vote du crédit de construction. Monsieur LANZA fait remarquer que toutes les questions soulevées ce soir ont déjà fait l'objet de discussions et de décisions lors de précédentes séances de la commission. Madame RAMBACH relève encore que lors des différentes étapes de l'évolution du projet : le concours d'architectes, la présentation du projet par l'architecte lauréate au Conseil municipal, puis en séance publique, la publication d'un article dans un quotidien genevois, la collaboration avec la Fondation de Confignon avait toujours été évoquée et n'avait alors pas suscité de réactions particulières, sinon de l'enthousiasme. La présidente reprend la parole et clôt le débat. Elle remercie Madame RAMBACH pour ses réponses et passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. POINT DE SITUATION SUR LA RENOVATION DU TERRAIN DU TENNIS CLUB D'AIRE-LA-VILLE

La présidente donne la parole au maire pour une présentation. Celui-ci explique que ce point de situation répond à la surprise exprimée par Madame HENRIOD lors du précédent Conseil, concernant le coût estimé des travaux de réfection du court de tennis. Il explique que ce dossier a été abordé au sein de l'Exécutif et avec le Comité du Tennis club. Par souci de transparence, il va présenter le projet retenu et détailler son coût. Il commence par un historique du projet : en 2015, la présidence du Tennis club a sollicité l'Exécutif pour envisager la réfection du terrain qui se trouvait en piteux état. Comme il restait un peu d'argent sur la rubrique du budget « Ingénieurs », CHF 12'000 ont pu être pris sur le budget de fonctionnement pour financer un avant-projet. En 2016, les coûts liés au projet et à la demande d'autorisation ont également été imputés sur le budget de fonctionnement. La somme des dépenses de 2015 et 2016, initialement budgétée à CHF 36'784 TTC, a été revue à la baisse suite à des coupes faites dans l'avant-projet qui est passé de CHF 12'000 à CHF 7'000. Dans tous les cas, cette somme sera soustraite de la rubrique ingénieurs du budget final. A l'heure actuelle, la demande d'autorisation de construire est toujours en cours. Ce qui pose problème est le cabanon pour la commune et pour le tennis, d'une superficie d'environ 80 m² et qui se situe en zone 4B protégée et en limite de propriété. Or la loi n'autorise que 50 m² de construction en limite de propriété. La commune espère obtenir une dérogation pour construire ce cabanon de 80 m². Le projet est d'attribuer 40 m² au minimum à l'usage de la commune et deux fois 20 m² au minimum au tennis club pour le stockage du matériel et un petit espace de loisirs. Monsieur NOVELLE montre ensuite un plan et le commente. Il précise qu'il restera un passage de 2 mètres entre le cabanon et le terrain de tennis. Il dit encore que le mur d'entraînement sera conservé, de même que la plateforme d'entraînement située à l'arrière. L'objectif est de refaire les treillis, le terrain, et de créer une sortie à double portail pour les machines du côté de la salle polyvalente. Le maire fait circuler le plan parmi les conseillers. Monsieur HAMA demande si la partie « loisirs » du cabanon du tennis club ne fera pas double emploi avec la buvette. Monsieur NOVELLE répond qu'il ne s'agira pas d'une buvette mais d'un simple local équipé d'eau et d'électricité, à l'usage exclusif des membres du tennis club.

Le maire présente ensuite un tableau détaillé des coûts à prévoir. Il précise qu'il s'agit d'un coût estimatif fourni par les architectes, à plus ou moins 10% ou 15%, hors taxe.

Poste 1 : installations et travaux préparatoires : CHF 30'813.00
 Poste 2 : terrassements et mises en forme brute : CHF 4'250.00
 Poste 3 : canalisations et conduites : CHF 12'875.50
 Poste 4 : revêtement et surfaces en dur : CHF 156'021.50
 Poste 5 : construction d'un local communal et d'un local pour le club de tennis : CHF 65'300.00
 Poste 6 : installations et équipements : CHF 33'150.00
 Poste 7 : engazonnement et plantations : CHF 1'121.20
 Poste 8 : éclairage du terrain de tennis : CHF 25'900.00
 Ce qui nous donne un total HT de CHF 329'431.20
 Réserve pour divers et imprévus : (+15%) : CHF 49'414.68
 Emoluments divers : CHF 18'100.00
 Honoraires d'architectes paysagistes et ingénieurs spécialisés : CHF 103'279.00
 Total HT : CHF 500'024.88
 TVA : 8% : CHF 40'017.99
 Total TTC : 540'242.87

Sur les CHF 103'279.00 du poste Honoraires, trois montants ont déjà été payés (respectivement CHF 12'000, CHF 18'000 et CHF 2'000).

Cette présentation suscite les remarques suivantes : Monsieur JOYE demande quelle sera la matière du nouveau revêtement. Monsieur NOVELLE répond qu'il sera synthétique, par-dessus un enrobé de goudron. Monsieur CHRISTIN demande pour quelle raison la hauteur des treillis est limitée à 3 mètres alors que les treillis actuels sont beaucoup plus élevés. Le maire prend note de ce point qui devra être vérifié. Monsieur LANZA demande à quoi renvoient les termes « commande à clé sur horloge ». Monsieur NOVELLE répond que cela permet de mettre en route ou de couper l'éclairage automatiquement à certaines heures.

Puis, la présidente demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions. Monsieur CHRISTIN demande de quand date la dernière réfection du terrain. Monsieur NOVELLE répond que le dernier entretien remonte à 10 ans (sable et gazon) mais que le terrain n'a jamais été refait. Monsieur CHRISTIN se souvient qu'au début, il était en dur et que la dalle a été refaite il y a quelques années. Monsieur COCCHIOLA pense aussi qu'une réfection a eu lieu lorsque le mur d'entraînement a été construit. Monsieur LANZA demande si les ingénieurs ont proposé d'autres projets. Monsieur NOVELLE répond que c'est le seul. Monsieur LANZA demande pourquoi la décision n'est pas passée en commission ou au Conseil. Monsieur NOVELLE explique que l'Exécutif a mandaté un bureau pour faire une étude et rappelle que les sommes investies jusqu'à présent ont été prises sur le budget de fonctionnement. Monsieur LANZA relève alors qu'une demande d'autorisation a été déposée. Monsieur NOVELLE l'informe que ces frais sont également couverts par le budget de fonctionnement. Madame MOULLET BOUCHARDY souhaite savoir si le cabanon sera reconstruit avec un bois semblable à celui utilisé pour la buvette. Monsieur NOVELLE répond que l'unité de style sera préservée. Monsieur ELTSCHINGER demande ce qu'il adviendra du petit terrain d'entraînement du tennis. Monsieur NOVELLE explique qu'il ne sera pas touché lors de la rénovation. Monsieur NODA GONZALEZ rapporte qu'il a visité le court de tennis de Chavannes-de-Bogis et que celui-ci est intégralement éclairé par des panneaux solaires. Il suggère de demander un devis pour la pose de panneaux solaires sur le toit plat du cabanon. Le maire prend note de cette réflexion mais précise qu'avec 70 m² de toit à disposition, on ne peut pas produire beaucoup de puissance. Madame MOULLET BOUCHARDY se dit également favorable à un toit photovoltaïque et à ce que l'Exécutif demande un devis à titre indicatif. Monsieur NOVELLE précise que tous ces détails pourront être discutés en commission lorsque l'autorisation sera entrée en force. A la suite de quoi, le projet sera soumis au Conseil pour validation. La présentation de ce jour n'est qu'un point d'information qui n'engage en rien la municipalité.

V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2016 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

La présidente demande si tout le monde a reçu le texte de la délibération, et si celui-ci amène des commentaires ou des questions. Puis elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

Texte de la délibération :

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation « Les Chouettes »

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation « Les Chouettes » et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 26 avril 2017 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 31 mai 2017,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2016 de la Fondation « Les Chouettes ».

La présidente donne ensuite lecture du bref rapport rédigé par Monsieur Eduard STREBEL, président de la Fondation « Les Chouettes », concernant l'exercice 2016. Ce rapport ne soulève pas de commentaires.

VI. VI.DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2016 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

En préambule, la présidente lit le rapport d'activité de la Fondation communale pour le chauffage de la commune d'Aire-la-Ville pour l'année 2016, rédigé par Monsieur Barthélémy ROCH, Président de la Fondation. Ce rapport ne soulève pas de commentaires.

Elle demande ensuite si tout le monde a reçu le texte de la délibération, et si celui-ci amène des commentaires ou des questions. Cela n'étant pas le cas, elle passe au vote. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame MOULLET BOUCHARDY et Monsieur LANZA).**

Texte de la délibération :

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation communale pour le chauffage

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation communale pour le chauffage et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 13 juin 2017,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame MOULLET-BOUCHARDY et Monsieur LANZA)

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2016 de la Fondation communale pour le chauffage.

VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 31.05.2017 :

- **Subvention de CHF 5'000'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine**

La présidente demande si tout le monde a reçu ce document et si celui-ci amène des questions.

Aucune question ni remarque n'étant posée, la présidente demande qui approuve la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 30 octobre 2013. **1 voix pour (Monsieur CHRISTIN), 0 voix contre et 9 abstentions.**

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Deux informations de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers qu'elle a reçu, en tant que présidente du Bureau, un courrier concernant la Colline aux Oiseaux, qu'elle a transmis au président de la commission des Routes à laquelle il appartiendra de traiter ce courrier.

Le Bureau a également reçu un courrier de remerciements de Bernex concernant la course du Coteau. Elle en donne lecture. Par ce courrier, Bernex encourage les conseillers à participer à la prochaine course, le 28 avril 2018.

Question de Monsieur HAMA

Sa question est adressée au maire et aux adjoints et concerne le rassemblement d'EMS qui se tiendra à Aire-la-Ville le 10 juillet. Monsieur HAMA a été informé de cet événement via le GHI et demande pourquoi il n'y a pas eu d'annonce. Madame RAMBACH confirme qu'un village gaulois réunira bientôt 18 EMS du canton à Aire-la-Ville, plus précisément sur le terrain de foot, le préau et la salle polyvalente. L'initiative en revient à Madame Suzanne SCHULER, responsable des animations à La Vendée. A la recherche d'un lieu pour cette manifestation d'envergure, elle a adressé une demande de location à l'Exécutif, budget à l'appui. Madame MOULLET BOUCHARDY demande si, d'une façon générale, il serait possible d'informer les conseillers de tels événements avant que la presse en parle. Madame RAMBACH rappelle qu'elle en avait parlé

en commission « Culture et manifestations ». Elle précise qu'il s'agit d'un événement privé qui n'est pas organisé par la Mairie. C'est l'organisateur qui est responsable de la promotion de son événement.

Observation de Monsieur CHRISTIN

Il réagit au fait que, suite à l'interdiction de stationner tracée au sol le long de la mairie, les conducteurs s'arrêtent désormais autour du pressoir. Il se demande donc s'il ne faudrait pas mettre une interdiction dès l'entrée du chemin. Monsieur NOVELLE répond qu'il y a déjà un panneau d'interdiction de parquer à l'entrée du chemin.

Question et remarque de Madame MAIO

Elle aimerait savoir quand sera posé le panneau précisant les horaires de parcage libre dans le parking du cimetière, afin de dissuader le parking sauvage et/ou de longue durée, car récemment, elle n'a pas pu y trouver la moindre place. Monsieur NOVELLE explique qu'en ce moment le parking est surchargé à cause du chantier du chemin de Chaurion. Les autorités ont demandé à ce que les ouvriers ne se parquent pas au centre du village mais dans le parking du cimetière. Une rencontre avec la DGT est prévue à la fin du mois et la commission « Routes » se réunira cet automne à ce sujet.

Elle fait ensuite remarquer que certains automobilistes circulent à grande vitesse dans le chemin de Treulaz malgré la présence des bacs à fleurs récemment installés. Comme il s'agit d'habitants de la Colline aux Oiseaux, elle se demande si un courrier devrait leur être adressé ou s'il faut les interpeller.

Remarque de Madame RAMBACH

Au vu des discussions de ce soir et des questions qui ont été posées sur des sujets qui avaient déjà été discutés en commissions, elle juge utile de rappeler le rôle des rapports de commission qui est de donner un maximum d'informations sur les sujets abordés en commission, surtout depuis que les procès-verbaux des commissions ne sont destinés qu'à leurs membres respectifs. Il revient donc aux présidents des diverses commissions d'aller au-devant des doutes en présentant des rapports clairs et complets.

La présidente remercie Madame RAMBACH pour ce rappel et demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose. Cela n'étant pas le cas, elle se tourne vers Monsieur HAMA, auquel elle remet un cadeau, au nom du Conseil municipal, pour le remercier de son année à la présidence du Bureau du Conseil. Monsieur HAMA est chaleureusement applaudi par toutes les personnes présentes.

Le maire adresse ensuite ses remerciements à Madame MOULLET BOUCHARDY qui a la générosité d'ouvrir les portes de sa maison à l'issue de cette séance et d'offrir une grillade au Conseil municipal. Madame MOULLET BOUCHARDY est applaudie à son tour.

La séance est levée à 21 h. 10.